

# Conditions Spécifiques de Vente à la Location de Mobil-Home

## Article 1 – Périmètre

Il est entendu que les présentes conditions spécifiques s'appliquent, en complément des Conditions Générales de Vente, à la location, de Mobil-Homes ; offres commercialisées au titre d'une prestation de service d'hébergement par le Gestionnaire au Client.

## Article 2 – Désignation

La location de mobil-home désigne la mise à disposition au Client d'un mobil-home, pour une durée déterminée, d'une capacité maximale d'accueil de **2 personnes** pour un mobile-home 1 chambre, **4 personnes** pour un mobil-home 2 chambres, de **6 personnes** pour un mobil-home 3 chambres.

Les prix, inventaires, descriptions et disponibilités des hébergements et des services connexes sont disponibles sur le site [www.lustou.com](http://www.lustou.com).

## Article 3 – Réservation

### 3.1 – Prix

Les prix d'un hébergement, pour une période donnée, avec d'éventuels services complémentaires sont disponible sur le site [www.lustou.com](http://www.lustou.com), ou tout site partenaire, le cas échéant, par demande directe auprès du Gestionnaire.

Le prix de l'hébergement sans aucun service complémentaire inclut les charges relatives aux consommations d'eau et d'énergies.

### 3.2 – Conditions de paiement

Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 50% du prix du montant des prestations réservées et éventuellement du montant de l'assurance annulation doit être réglé dès la réservation.

Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant l'arrivée.

Dans le cadre d'une réservation de moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du séjour est à régler le jour de la réservation.

À défaut de paiement intégral 30 jours avant votre arrivée, le camping Le Lustou se réserve le droit de considérer la réservation comme annulée.

Les règlements effectués ne seront pas remboursés.

## Article 4 – Horaires d'arrivée et départ

L'accès au logement est proposé au Client dès 15h en période estivale (mai - octobre) et 17h en période hivernale (décembre-avril) et avant 20h00 en toute saison.

Le départ du Client doit s'effectuer avant 9h30.

## **Article 5 – Caution**

Une caution de 300,00€ est demandée à l'arrivée pour couvrir les éventuels dégâts du locatif.

Une caution supplémentaire de 40,00€ est demandée pour couvrir d'éventuels frais de nettoyage en fin de location si cette option n'a pas été retenue.

Ces cautions sont restituées après l'état des lieux.

En aucun cas la clé du mobil-home ne pourra être délivrée sans la remise des cautions. La caution est restituée, entière ou partielle, au Client au plus tard 8 jours après la date de fin de séjour.

## **Article 6 – Impôts et taxes**

Le séjour en mobil-home est soumis à une taxe de séjour forfaitaire de **0,50 € / nuit / adulte** (+18 ans).

## **Article 7 – Règlement intérieur spécifique à la Location de Mobil-Homes**

Cet article tend à préciser les modalités réglementaires spécifiques à la Location de Mobil-Homes complémentaire au Règlement Intérieur du Camping.

Dans le cas où le Client, ou l'un de ses accompagnant, contreviendrait aux dispositions de cet article, le Gestionnaire s'accorde le droit d'interrompre quelque prestation que ce soit, et le Client accepte de ne pouvoir demander aucun remboursement ou indemnité.

### **7.1 – Animaux**

Par mesure d'hygiène et de facteurs allergiques, les animaux de compagnie, quel que soit leur taille et leur type, sont interdits.

### **7.2 – Espace fumeur**

Il est strictement interdit de fumer dans les mobil-homes. Les espaces extérieurs sont fumeurs.